

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 janvier 2024
Date d'affichage 10 janvier 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240116-DEL_24_01_16_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le SEIZE JANVIER à dix-sept heure trente,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gérard GUESNE, Mme Olivia JAMAIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Marie DENONELLE, M. Lionel COUTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AUTORISATION ANTICIPEE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Considérant que selon l'article L.1612 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il conviendrait de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que sont proposées les opérations suivantes :

- Crédits nécessaires pour le remplacement de matériels et véhicules des services techniques suite à l'incendie :
Imputation budgétaire : Opération 00333 fonction 020 compte 215738 : 10 000 €
Opération 00333 fonction 020 compte 21828 : 140 000 €
- Crédits nécessaires pour le remplacement de deux postes informatiques :
Imputation budgétaire : Opération 00307 fonction 020 compte 21838 : 1 800 €

Soit un total de 151 800 € (inférieur au plafond autorisé de 942 792,50 €).

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Françoise PELLODI

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU